



# LA HAUTE SAVOUREUSE

## Parole à Chantal BERGDOLL, vice-présidente



**Le 18 décembre 2012**, la Communauté de Communes a pris deux compétences optionnelles en matière de développement social : la politique du logement et du cadre de vie ainsi que les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Ces compétences, rassemblées sous l'entité "affaires sociales" font l'objet de la délégation qui m'a été confiée en avril 2014 suite au renouvellement du conseil communautaire et ce, en lien avec la compétence Culture, Loisirs et Tourisme.

Il s'agit bien de considérer la dimension transversale de l'action sociale qui se construit sur une approche également transversale à l'ensemble des projets et actions portées par la Communauté de Communes. La qualité de la vie sociale de tous les habitants constitue un atout majeur de développement de notre territoire. De nombreuses compétences exercées par la communauté de communes peuvent comprendre une ou des préoccupations relevant de la vie sociale ou d'une action sociale.

### **Politique du logement et du cadre de vie**

Le Conseil Général, dans le cadre de ses politiques de solidarité en direction des personnes âgées et des personnes handicapées soutient, entre autre, des démarches destinées à améliorer et adapter leurs logements. La prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie constitue aussi un axe fort de l'action de Territoire Habitat, bailleur social, qui se décline notamment au travers de la production d'habitat adapté.

Aussi, la communauté de communes a répondu favorablement à la mise en place d'un dispositif d'adaptation de logements en faveur des personnes âgées locataires de Territoire Habitat. Une convention tripartite a été signée pour une participation financière aux travaux d'adaptation. D'ores et déjà une dizaine de logements ont été aménagés.

### **Actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes**

Dans un cadre économique fragilisé par la crise, il est indispensable de répondre aux besoins des jeunes pour lesquels l'entrée dans la vie professionnelle s'avère complexe et difficile.

Avec la Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort, dont le cœur de métier est l'accompagnement de jeunes de 16-25 ans vers l'emploi, la formation, l'autonomie et la responsabilisation, la Communauté de Communes a signé en 2013 une convention de trois ans. L'objectif est de favoriser une intervention de proximité et régulière auprès des jeunes de nos communes. Désormais, ils peuvent être accueillis et accompagnés dans leurs démarches d'insertion par un conseiller de la Mission Locale Espace Jeunes au siège de la communauté, à Giromagny, deux demi-journées par semaine.

154 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2014 dont près de 55 % ont été accompagnés à l'accès à une formation et/ou à l'emploi.

**En ce qui concerne la culture**, l'idée est de questionner la place de l'art et de la culture dans l'intervention sociale, notamment auprès des publics avec lesquels d'autres approches plus traditionnelles ont montré leurs limites.

En lien étroit avec le centre socioculturel de la Haute-Savoire, les médiathèques intercommunales, le Théâtre du Pilier..., il s'agit de favoriser l'inscription des habitants dans la Cité à travers le développement de leurs potentialités d'expression et d'action, de leur capacité à mener des projets individuels et collectifs.

La remise en mouvement dans les différents domaines de la vie sociale et personnelle est d'autant plus forte que les personnes ont pris conscience de la possibilité d'être elles même producteur de culture ; là est tout le sens à donner à la convention territoriale de développement culturel signée entre l'Etat, le Conseil Général et la Communauté de Communes (ateliers d'expression, de création, résidences d'artistes...).

Aujourd'hui, en lien avec les CCAS de nos communes, en collaboration avec nos partenaires sociaux, notamment avec le Conseil Général dans le cadre de son Projet social départemental décliné sur notre territoire par le Point Accueil Solidarité Belfort Nord, nous aurons à cœur de construire du sens, des projets et des réalisations pour un réel développement social local.

# PROGRAMME "LEADER"

**Dans le cadre de la politique** agricole commune, le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un axe méthodologique du programme de développement européen destiné à financer des projets pilotes pour les zones rurales.

**Concrètement**, des territoires (Pays ou Parcs Naturels Régionaux) élaborent une stratégie et un programme d'actions dans le cadre d'un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en Groupes d'Action Locale (GAL), se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés locaux, assure ensuite la sélection des projets publics ou privés s'inscrivant dans ce programme d'actions.

**Pour répondre à l'appel** à projet "Leader" de la région Franche-Comté, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges souhaitait accompagner les deux com-

munautés de communes du Territoire de Belfort inscrites dans son périmètre : La Haute Savoureuse et le Pays Sous-Vosgien. Ce choix ne répondait pas aux différents critères d'éligibilité et notamment la taille du territoire ainsi constitué.

**C'est ainsi** qu'un rapprochement s'est effectué avec le Pays des Vosges Saônoises afin d'élaborer un dossier de candidature commun pour la période 2014-2020. Pour mener à bien ce projet, il a fallu organiser un nouveau territoire intitulé "Groupe d'action locale des Vosges Comtoises". Il réunit 170 communes réparties dans 9 communautés de communes.

**Depuis septembre** 2014, le Pays des Vosges Saônoises et le Parc Naturel des Ballons des Vosges mènent la concertation avec toutes les communautés de communes pour l'élaboration du dossier de candidature. Ce dossier a été finalisé fin février 2015.

**L'ensemble des travaux** réalisés a conduit à orienter et à proposer une nouvelle stra-

tégie de développement rural du territoire pour la période de programmation 2014-2020 ainsi qu'une nouvelle priorité ciblée intitulée : « Leader en Pays des Vosges Comtoises : un territoire nouveau, une ambition partagée ; une résilience pour une transition économique et énergétique fondée sur les ressources locales ». De cette priorité ciblée découlent deux grands axes stratégiques : « Participer à l'atténuation du changement climatique » et « aménager le territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et ses richesses. »

**Nous saurons en juin** 2015 si notre projet est retenu. Les subventions européennes attendues, qui alimenteront les projets publics ou privés validés par le comité de programmation, s'élèveront à plusieurs millions d'euros sur la période 2014-2020. Si nous sommes retenus une campagne d'information en direction des éventuels porteurs de projets sera lancée.

**Jacques COLIN**

## LES ICTOM

**Le Syndicat Intercommunal** de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères s'étend sur trois départements à savoir le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Haut-Rhin.

**Il comprend** cinq Communautés de Communes : le Pays Sous-Vosgien, la Haute Savoureuse, du Tilleul et de la Bourbeuse, Rahin et Chérimont et vallée de la Doller et du Soultzbach.

**Il dessert** ainsi 47 455 habitants répartis sur 65 communes.

**Les compétences** du SICTOM recouvrent non seulement la collecte des ordures ménagères mais aussi la collecte des emballages ménagers recyclables aux éco-points, la gestion de la déchèterie fixe d'Etueffont, la gestion des

déchèteries mobiles, la sensibilisation au tri et au recyclage, la prévention. Le traitement des ordures ménagères est délégué au SERTRID, Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets.

**Les efforts de recyclage** sont encourageants et permettent d'enregistrer une baisse régulière de la quantité de déchets à traiter, mais les quantités demeurent encore considérables. Ainsi, la production annuelle de déchets par habitant est encore supérieure à 500 kg qui se répartissent de la façon suivante : ordures ménagères : 136,77 kg, papier et carton : 54,18 kg, plastiques : 22,07 kg, verre : 47,83 kg, déchèteries mobiles : 43,32 kg, déchèterie fixe :

96,73 kg, déchets verts : 140,62 kg. L'interdiction préfectorale de brûlage des végétaux a donc amené ces derniers à prendre la première place au palmarès des quantités de déchets à traiter, devant les ordures ménagères.

**En dépit des efforts** de tous les citoyens, la redevance de collecte et de traitement des déchets subira donc encore cette année une augmentation sensible mais il est bon de savoir que la cause principale en est l'évolution de la réglementation et qu'il est donc de plus en plus nécessaire de s'attacher à recycler car c'est le seul moyen de contenir l'évolution de cette dépense.

**André PICCINELLI,**

**Vice-Président du SICTOM**

## PLU intercommunal, c'est parti !

**Dans le n°3** de notre bulletin, nous nous étions engagés à vous informer régulièrement de l'évolution de la démarche de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, très importante pour l'avenir de notre territoire.

**Le conseil communautaire** du 29 octobre 2014 a créé, afin de permettre une plus grande implication des conseillers municipaux de nos 8 communes, un comité consultatif représentant 30% des effectifs de ces derniers. Les 40 membres désignés par les communes constituent le comité consultatif entériné par le dernier conseil communautaire du 10 Janvier.

**Le comité de pilotage** initialement prévu, comprenant 2 élus de chaque commune, est désigné parmi les membres du comité consultatif. Il comporte donc 16 membres. Son rôle est de coordonner la démarche. Il s'est réuni pour la première fois le 20 février avec le bureau d'études ayant en charge l'élaboration de notre PLUi, l'agence d'urbanisme du territoire de Belfort (AUTB). En effet, lors de sa séance du 16 décembre 2014, le Conseil Communautaire avait décidé à l'unanimité l'adhésion de notre communauté à cet organisme afin de pouvoir lui confier cette mission.

**Aucun doute**, c'est bien parti puisque nous avons pu bénéficier d'une subvention de l'état de 36 000 € pour mener à bien ce projet, à laquelle nous espérons pouvoir ajouter une subvention de la DREAL de plus de 20 000 €. A noter que pour monter ce dernier dossier, très technique, les collaborations de l'AUTB et de la DDT nous ont été très précieuses et nous les en remercions.

**Un registre** est d'ores et déjà ouvert dans chaque commune afin de recueillir les remarques et suggestions des habitants.

**Jean-Claude HUNOLD**

# PRIX LITTÉRAIRE DES MÉDIATHÈQUES

Le samedi 21 février, à la médiathèque de Lepuix, les lecteurs de la Communauté de Communes étaient invités à une rencontre avec Philippe Koeberlé, auteur lauréat en 2014 du 2<sup>ème</sup> prix littéraire de la CCHS pour son roman Autopsie d'une truite.

Ce fut le moment d'évoquer ce qui inspire cet écrivain. Tout d'abord, la région Franche-Comté ; en effet, ses deux romans se déroulent dans le département du Doubs : la vallée du Dessoubre pour le premier, celle de la Loue à Ornans, pour le second (Le sorcier d'Ornans). Puis la pêche à la truite et plus précisément la pêche à la mouche, dont les personnages sont adeptes. Enfin la protection de la nature et les questions écologiques, auxquelles il est sensible.

En 2014, les ouvrages retenus étaient soit écrits par des auteurs régionaux, soit édités dans la région, voire dans la Lorraine voisine.

En 2015, pour le 3<sup>ème</sup> prix littéraire de la CCHS, les bibliothécaires, tant bénévoles que salariés, ont choisi de proposer aux suffrages des lecteurs des "histoires de femmes", écrites par des femmes. Si les genres sont variés : pure fiction, récit, bande dessinée, policier, ces livres ont en commun d'être édités dans les deux dernières années et par de petites maisons d'édition (sauf exception).

Pour participer à la désignation du prix 2015 il faut :

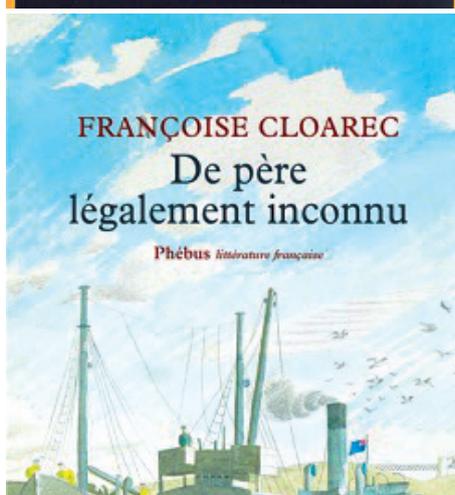
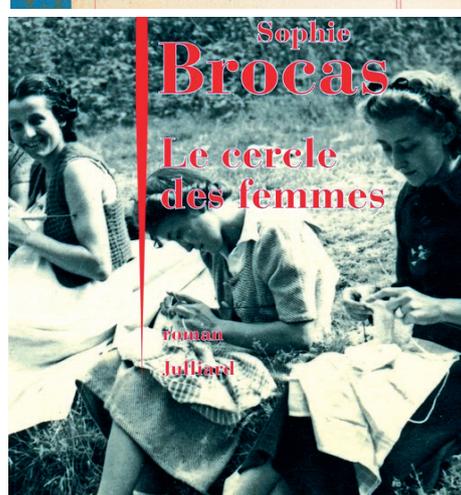
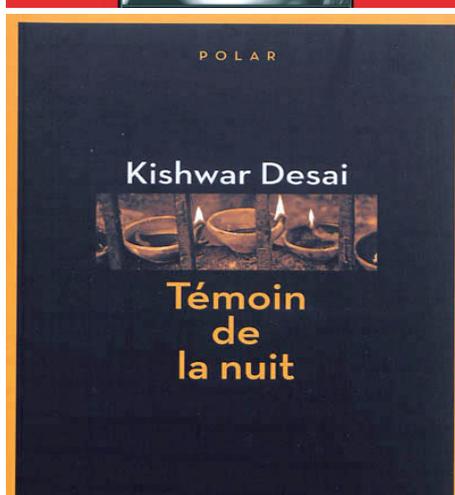
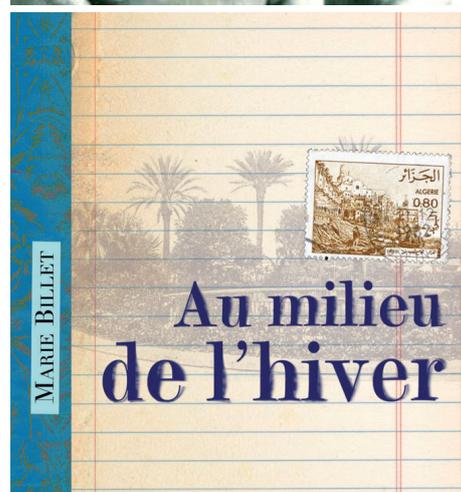
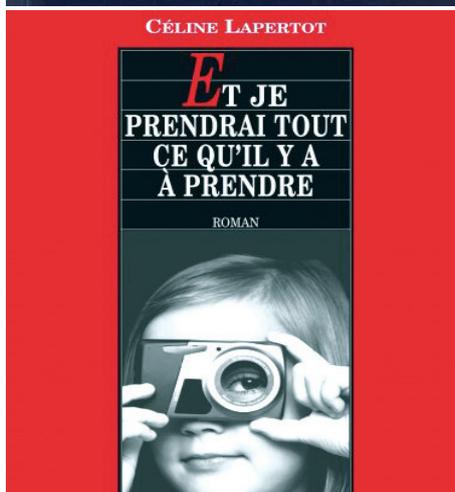
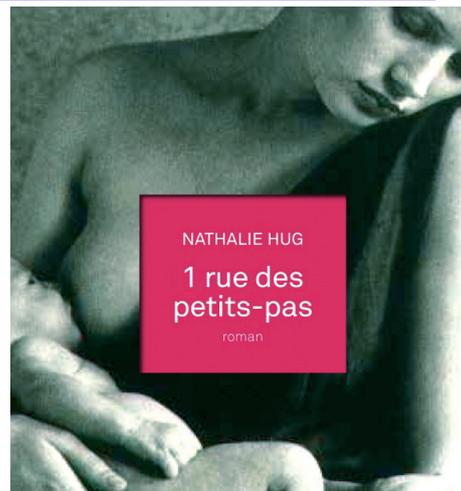
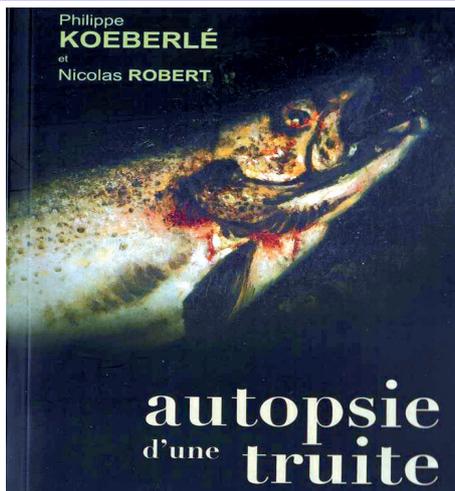
- être inscrit dans l'une des 5 médiathèques de la CCHS : Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Giromagny, Lepuix, Rougegoutte/Vescemont ;
- lire au moins 4 livres parmi les huit proposés ;
- remplir une fiche de notation à rendre au plus tard le 31 octobre.

La lauréate sera ainsi connue fin novembre.

Huit ouvrages au total concourent en 2015 pour le prix littéraire de la Communauté de Communes La Haute Savoureuse :

- Témoin de la nuit, Kishwar Desai ;
- L'oubli, Emma Healey ;
- 1 rue des petits pas, Nathalie Hug ;
- Le cercle des femmes, Sophie Brocas ;
- De père légalement inconnu, Françoise Cloarec ;
- Au milieu de l'hiver, Marie Billet ;
- Et je prendrai tout ce qu'il y a à prendre, Céline Lapertot ;
- L'homme semence, L. Rouxel et Mandragore.

François FENDELEUR



## PRATIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17    Pompiers : 18    SAMU : 15  
EDF : 09 72 67 50 90    GDF : 08 00 47 33 33  
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19  
Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16  
Médecin de garde : 3966

## RECRUTEMENT

Dans le cadre du programme de revitalisation du Centre Bourg, la Communauté de Communes recrute un chargé de mission en CDI sur un profil d'ingénieur territorial urbaniste. Sa fonction consistera notamment à coordonner les opérations de revitalisation, en particulier au niveau de la rénovation de l'habitat, de monter des opérations d'aménagement urbain, d'assurer le suivi des réalisations, de mettre en œuvre une politique de communication sur les projets, de mobiliser les partenaires, de conduire l'évaluation des projets. Ultérieurement la fonction sera amenée à évoluer vers la gestion de l'urbanisme intercommunal.

**La rémunération** sera calquée sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux en fonction de l'ancienneté et des compétences.

**Les candidats** sont invités à adresser un CV détaillé et une lettre manuscrite à Monsieur le Maire de Giromagny, 28 Grande rue, 90200 Giromagny, avant le 31 mars 2012.

**Christian CODDET**

## CONSEIL DU P.N.R.B.V.

**Vendredi 13 février 2015**, notre Communauté de Communes recevait pour la première fois le bureau et le conseil syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Le conseil syndical du PNRBV comprend des représentants des 3 régions : Lorraine, Alsace et Franche-Comté, des 4 départements : Vosges, Haut-Rhin, Haute Saône et Territoire de Belfort, et de toutes les communes et communautés de communes, soit 61 membres qui étaient venus nombreux puisque le quorum des 2/3, nécessaire pour certains votes, était largement atteint.

**S'ajoutent** à ces représentants des membres qui siègent à titre consultatif : associations écologiques, chambres consulaires ... Le Préfet du Territoire de Belfort, Bernard JOLY, avait aussi tenu à participer aux travaux du conseil syndical.

**Le président de la communauté**, Daniel ROTH, et le maire de Giromagny, Jacques COLIN, ont prononcé les traditionnels mots d'accueil dans une salle devenue presque trop petite. Après cinq heures de travail pour certains (deux heures de bureau et trois heures de conseil syndical), après de nombreuses délibérations, dont le budget du PNRBV, chacun a été invité par la communauté à prendre une petite collation avant de reprendre le volant, souvent pour une assez longue route, étant donnée l'étendue du Parc.

**Jacques COLIN**



## BREVES

### Voeux et médaille

Le samedi 31 janvier, le Président Daniel ROTH accompagné des vice-présidents, a présenté les voeux de la Communauté de Communes au personnel. A cette occasion la médaille du travail a été remise à Christine CHEVIRON, assistante maternelle employée par la CCHS.



### Elections départementales

Les élections des Conseillers Départementaux (remplaçant les Conseillers Généraux) auront lieu les dimanches 22 et 29 mars. Les Conseillers Départementaux seront désormais élus en binômes, une femme, un homme, avec chacun un suppléant.

### Atelier Ouvert

Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Arts Marylène Swietek organisera, les 28 et 29 mars, un "Atelier Ouvert" destiné à faire découvrir au public les savoir-faire des artistes. Détails sur [www.envolcreation.com](http://www.envolcreation.com)

### Changement d'adresse

Vous percevez une retraite de l'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté et vous avez changé récemment de domicile : pensez à communiquer rapidement votre nouvelle adresse, soit par courrier adressé à la CARSAT Bourgogne et Franche-Comté - service gestion des comptes prestataires -21044 DIJON CEDEX, en mentionnant votre numéro de retraite et votre numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale ; soit par internet, sur le site [changement-adresse.gouv.fr](http://changement-adresse.gouv.fr) qui permet d'accéder au service @dèle pour déclarer en ligne, en une seule opération, votre changement d'adresse à plusieurs organismes de votre choix, dont l'assurance retraite (il est nécessaire d'indiquer votre numéro d'immatriculation à la Sécurité sociale). Pour tout renseignement : [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

### Carnaval

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars à partir de 14h00 on fêtera Carnaval dans les rues de Giromagny. Ce carnaval est organisé par le centre socioculturel, la ville de Giromagny, les animateurs de la maison de retraite et l'amicale des locataires du quartier du Rosemont. Le défilé, animé par Bombatuc (école de samba de Strasbourg), partira du parking de l'Espace de la Tuilerie (ancien "Netto") et fera un parcours dans la ville avec plusieurs haltes (quartier des Vosges, maison de retraite). Tous les participants sont invités à se costumer, à se maquiller, à danser pour fêter l'arrivée du printemps. Les instruments de musique et les percussions sont également les bienvenus sur le défilé.

**Christian CODDET**